Séance du mardi 6 décembre 2016 à 20h30 Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :

Mme Elisabeth

STALDER

Présents:

Mme Cristina

DELLAMULA

M. Ch

Christophe

FAVRE

Mme Lorella

GLAUS-LEMBO

M. BastienM. Olivier

GUEX JOSS

M. Olivier
Mme Marie-France

MUTILLOD

Mme Nicole M. Georges PICARD FLUMET RYCHNER

M. Noun Jacques

SANOU

M, Joël

SCHMULOWITZ

Mme Julie Mme Christine UDRY

Assistent :

M.

Wolfgang

HONEGGER

VIZCAINO

Maire

M. Andreas

BAUMGARTNER

BORLOZ-NEUFFER

Adjoint

Excusés:

Μ.

Michel

STALDER

Adjoint

Mme Carol Mme Isabelle

ISCH

M. Jean Mme Fabienne KELLER PITTELOUD

+++

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2016
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
- 3. Communications de la Mairie
- 4. Rapport des commissions
- 5. Gestion des déchets ménagers
- 6. Projet de résolution suite à la demande de la Commune d'Avusy s'agissant d'un projet de loi pour le déclassement d'une parcelle agricole en zone industrielle
- 7. Amortissements complémentaires 2016 (délibération)
- 8. Approbation du bouclement des crédits d'investissements 2016 (délibération)
- 9. Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples de CHF 14'000,- (délibération)
- 10. Propositions de la Mairie
- 11. Propositions individuelles et questions
- 12. Divers
- 13. Huis clos (Mérite de la Commune de Genthod et naturalisation)

+++

Mme STALDER ouvre la dernière séance du Conseil municipal 2016 et remercie Mme Sandra WIDMER JOLY de bien vouloir prendre ce procès-verbal, au pied levé.

1. Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2016

M. RYCHNER demande la modification suivante :

P. 144, sous Divers : remplacer « Mme UDRY » à la place de « Mme ULDRY ».

Mme UDRY demande la modification sulvante :

P. 143, sous Propositions individuelles et questions, Courriel du Président du Conseil municipal d'Avusy, paragraphe de Mme PITTELOUD : modifier la date « du prochain Conseil Municipal le 6 décembre ». Et non le 8 décembre.

Mme STALDER demande les modifications suivantes :

P. 128, sous Groupement des Législatifs de la Rive Droite (GLRD) : modifier « La Présidente informe qu'un avenant à la charte » et non pas « à la charge » et, à la même page, proposer de mettre un « s » à « statut ».

M. RYCHNER demande la modification suivante :

P. 142, sous Courriel du Président du Conseil municipal d'Avusy, changer la phrase comme suit : « M. RYCHNER dit avoir écouté attentivement la lecture du courriel du Président du Conseil municipal d'Avusy... »

Mme STALDER précise enfin que la Secrétaire du procès-verbal n'est pas Mme PITTELOUD, mais bien Mme BORLOZ-NEUFFER.

Le procès-verbal est approuvé par 11 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

La Présidente fait part de plusieurs communications :

Sortie du Conseil municipal

J'ai le plaisir de vous confirmer les dates de la sortie du Conseil municipal 2017 : les samedi 20 et dimanche 21 mai 2017, soit 2 jours au lieu de 2,5 jours prévus initialement. A cet effet, je voudrais remercier les responsables du bureau de vote d'avoir contribué à trouver une solution pour les remplacer le dimanche 21 mai 2017.

Nous nous rendrons dans la région du lac de Constance qui est absolument superbe. Vous avez reçu aujourd'hui un courriel de M. SOUTTER, Secrétaire général, à ce sujet, et je vous demande de bien vouloir vous inscrire ou indiquer votre absence éventuelle d'ici au mercredi 14 décembre, afin de nous permettre d'aller rapidement de l'avant avec les réservations car cette période de l'année est très prisée.

Finances publiques

Le Bureau vous propose la mise en place d'une présentation sur les finances publiques et je remercie d'ores et déjà M. Jean KELLER, Président de la commission des Finances, d'avoir accepté cette mission. Il s'agit là d'une information qui sera particulièrement utile pour les nouveaux membres du Conseil municipal, mais également pour les plus anciens, car à l'heure actuelle les choses évoluent très rapidement et une mise à niveau par un spécialiste des finances portera sans aucun doute ses fruits.

LAC et LIPAD

Le Bureau vous propose également de participer à une réunion d'information concernant la loi sur l'administration des communes (LAC) et son règlement d'application, ainsi que la loi sur l'information au public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD). Il sera fait appel à la Surveillance des Communes pour nous faire cette présentation.

Je demande donc à la Mairie de bien vouloir organiser ces deux séances en début d'année 2017. Un grand merci à l'avance pour son aimable collaboration.

Jetons de présence du mois de décembre

Comme à l'accoutumée, nous faisons appel à votre générosité et, si vous le voulez bien, le Bureau vous invite à faire don de votre jeton de présence du mois de décembre à l'association Hôpiclowns. Il faut savoir que cette association à but non lucratif célèbre, cette année, son $20^{\rm éme}$ anniversaire. Elle offre des prestations clownesques en milieu hospitalier et dans des institutions spécialisées du canton. La compagnie intervient à l'Hôpital des Enfants de Genève, à l'Hôpital de Loëx et à l'EMS Happy Days, ainsi qu'au foyer Clair-Bois de Pinchat, le centre de rééducation et réadaptation de la Roseraie. Depuis 2016, elle intervient également au foyer pour migrants d'Anières.

Le cas échéant, vous voudrez bien écrire un petit mot au secrétariat de la Mairie pour confirmer votre don. Mille mercis par avance pour votre aimable soutien.

3. Communications de la Mairie

M. HONEGGER

Entretien du cimetière

Comme vous le savez, le mandat de concessionnaire pour l'entretien du cimetière de Genthod, exercé pendant de nombreuses années par M. Marcel MARGOT, a été remis, à la demande de ce dernier début 2015 à un tiers.

C'est M. Alexandre NUSSBAUMER, pour l'entreprise Léman espaces verts, qui exerce depuis cette charge, à notre entière satisfaction.

Entre temps, M. MARGOT a continué d'exercer son métier d'horticulteur, en poursuivant ses contrats privés d'entretien de tombes, sous notre autorisation.

Tout récemment, M. MARGOT nous a fait savoir qu'il souhaitait prendre sa retraite. Il remettra son activité et sa clientèle, en janvier 2017, à Ethenoz Fleurs. Une entreprise familiale à Perly-Certoux, dont M. Arnaud RUMLEY est à la tête. M. MARGOT assurera la transition pendant les premiers mois.

Transfert des Cycles d'orientation du Canton aux communes

Je fais suite à la question posée à la dernière séance du Conseil municipal du 8 novembre dernier.

Dans le cadre du désenchevêtrement, le Canton s'est engagé dans sa nouvelle Constitution à transférer des compétences aux communes. Deux principes dirigent les projets concernés :

Le principe de proximité

Les communes connaissent mieux les besoins des habitants et elles ont plus de marge de manœuvre pour réagir rapidement à des besoins en matière d'entretien ou de rénovation.

Le principe de subsidiarité

Ne déléguer au Canton que ce qui peut être mieux réalisé par lui.

De quoi parle-t-on exactement?

Il s'agit d'un transfert des actifs d'environ CHF 550 millions dont CHF 370 millions de foncier et d'environ CHF 17 millions de frais d'entretien par année, soit environ CHF 1'300.- par élève. Une estimation de tous les 19 bâtiments des Cycles d'orientation du Canton sera commandée prochainement et communiquée en mars 2017.

Qu'est-ce que cela signifierait pour la Commune de Genthod?

Notre Commune versera un forfait annuel par élève aux communes qui hébergent nos élèves, un chiffre entre CHF 2'700.- et CHF 3'500.- a été avancé.

Le Canton verserait environ CHF 8 à 9 millions à un fonds intercommunal dédié. Ou, d'une manière indirecte, par une contribution dédiée au Fonds Intercommunal existant.

Le transfert aura lieu! Les communes n'auront pas le choix, le demier mot appartient au Grand Conseil et la date avancée est la rentrée 2018 ou le 31 décembre de la même année.

> M. STALDER

M. STALDER étant absent, M. HONEGGER donne lecture des communications de son Adjoint :

Escalade

Samedi 10 décembre, aura lieu la fête de l'Escalade. Cette année, nous avons organisé un concours de déguisements pour des jeunes qui se déroulera dès 17h à l'Espace Saladin. Les gagnants recevront des bons de la FNAC et défileront en tête du cortège avec l'Exécutif. Nous recherchons des bénévoles pour former le jury et désigner les heureux vainqueurs.

Genthod Art

Pour la première fois, l'Association des artisans de Genthod-Bellevue a participé à cette édition de Genthod-Art. Cela a permis d'étendre la palette des exposants. Selon une enquête auprès des exposants, tout s'est déroulé à la satisfaction de tous.

Ecole de musique de Genthod-Bellevue

Le projet de révision des statuts de l'Ecole de musique est arrivé à son terme. Les nouveaux statuts ont été approuvés lors de l'Assemblée générale du 1er décembre, à l'unanimité. Ces statuts définissent plus précisément l'organisation de l'école et les tâches des différents groupes : les membres, le comité et le bureau. Ils sont disponibles sur le site web de l'école. Ce travail a été mené à bien, conjointement avec M. Bernard TASCHINI, Conseiller administratif de la Commune de Bellevue, le comité de l'école, le représentant des professeurs et de M. STALDER.

> M. BAUMGARTNER

Velospot

La Mairie vient de signer le contrat de Velospot pour 3 stations et 15 vélos VLS (Vélos en libre service). Il est prévu de mettre les stations : une à proximité du centre communal, une autre à proximité de la Mairie, et une à la gare de Genthod-Bellevue.

La Commune de Bellevue a également adhéré à Vélospot avec 3 stations, voire 4.

Défibrillateur

La Mairie a passé commande d'un défibrillateur qui sera placé au centre communal. La livraison aura lieu dans la première moitié de janvier 2017.

PET et Verre

Transvoirie nous a communiqué :

La rétrocession pour le PET : CHF 250.- par tonne et pour le papier : entre CHF 35.- et CHF 45.- par tonne. Par contre, pour la commercialisation du verre, un coût de CHF 28.- par tonne nous sera imputé.

4. Rapport des commissions

Mme STALDER donne, tour à tour, la parole à :

> M. SANOU, président de la commission des Bâtiments :

« Pour ce 2e semestre 2016, la commission des Bâtiments s'est réunie 3 fois.

Comme indiqué dans le rapport précédent, le nouveau Centre de Voirie et locaux annexes, dénommé Centre de Voirie-Pompiers, a continué de retenir toute notre attention. La commission a eu des rencontres avec les architectes et les architectes-paysagistes. Nous avons été informés du rapport géotechnique, suite aux forages sur site. Conclusion: pas de nappe phréatique. D'autres séances de travail ont eu lieu pour le suivi de l'avancement du proiet.

Une de nos séances a été consacrée à l'établissement du budget 2017.

Lors de sa dernière séance, la commission a été informée d'un projet de regroupement des pompiers au niveau cantonal, à court ou à moyen terme. La commission demande à l'Exécutif de se renseigner avec plus de précisions sur la période et, surtout, la nature de ce regroupement (physique, matériel, etc.).

Suite à cette nouvelle donne et aux différents échanges, la commission a décidé, à l'unanimité, de demander aux architectes de revoir le projet avec une somme de CHF 2'500'000.-, hors honoraires, avec CF2 et CF4.

Je tiens à remercier sincèrement Mesdames et Messieurs les commissaires pour l'esprit qui les a animés tout le long de nos travaux. Vous avez toujours mis en avant l'intérêt de notre Commune.

Je remercie M. le Maire, ainsi que M. BAUMGARTNER pour l'aide précieuse qu'ils ne cessent de nous apporter.

Je vous remercie de votre attention. »

M. RYCHNER, président de la commission de la Sécurité :

« Cet automne 2016, la commission de la Sécurité publique s'est réunie 1 fois.

Il y a été question d'établir le budget 2017, d'analyser la sécurité au parking gentousien des Chânats et de faire un état des lieux, quant aux avis des commissaires sur la volonté d'installer des caméras de vidéosurveillance sur notre commune.

En effet, sur ce demier point, la tendance n'est plus la même que lors de la précédente législature. Les demandes de compléments d'informations se sont succédées, sans pour autant engendrer la conviction de certains. Alors même que le soutien à l'Exécutif pour la mise en place de caméras au parking des Chânats, loué par Genthod sur la commune de Bellevue, a été unanime, une faible majorité de la commission a préféré mettre ce dossier en veilleuse pour des implantations sur notre commune. Et ceci, même dans le cadre d'un essai avec seulement 2 caméras. Nous pouvons, par ailleurs, observer que même si l'implantation cantonale de vidéosurveillance progresse inexorablement, la presse cantonale reflète des avis très mitigés sur le sujet. La sagesse nous recommande donc de laisser mûrir le sujet.

Notre commission a aussi bénéficié de 2 invitations-visites; l'une de l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) de Valavran et l'autre de la Compagnie des Pompiers de Genthod à l'occasion de leur important exercice sur le site d'Epeisses sur Genève. J'exprime ici mes sincères remerciements à M. Stéphane GRANGER, responsable de l'office intercommunal de PC et au Commandant Stéphane NICOLLIN de la Compagnie des Pompiers de Genthod.

J'ai le plaisir, ici, de remercier aussi les membres de la commission de Sécurité publique ainsi que M. BAUMGARTNER, Adjoint au Maire, responsable de cette commission, pour leur participation et leur travail. »

Mme VIZCAINO pour Mme BORLOZ-NEUFFER, présidente de la commission des Affaires Sociales et Naturalisations :

« Depuis la rentrée scolaire d'août 2016, la commission s'est réunie 5 fois.

<u>Aînés</u>

Les membres de la commission ont accompagné les aînés :

- tout d'abord, à la traditionnelle sortie au Cirque Knie, le 14 septembre demier. Sortie qui rencontre toujours un grand succès. De plus, cette année, le spectacle était spécialement impressionnant.
- Puis le 14 novembre, aux Automnales.

Aide humanitaire à l'étranger

En juin, nous vous partions d'un nombre grandissant de dossiers et la création « Formule de demande d'aide à l'étranger » pour leur soumission. Nous pouvons remarquer que cette formule a bien aidé les membres de la commission à traiter les dossiers de façon systématique et équitable. Bien qu'ayant toujours un grand nombre de dossiers, nous avons réussi à travailler plus efficacement et à diminuer les délais de réponse.

La commission privilégie toujours les petits projets, comme la construction ou le fonctionnement d'écoles, d'orphelinats, de centres de santé ou d'accès à l'eau potable. Lors de ce 2º semestre, nous avons aussi soutenu des projets d'aide comme :

- au Myanmar, apprendre en s'amusant grâce au sport et au jeu,
- au Cachemire, amélioration des conditions de vie des enfants,
- au Burkina Faso, aide à la production locale de beurre de Karité.

Aide humanitaire en Suisse

Comme nous vous le disions en juin demier, les dossiers d'aide en Suisse arrivent tard et la commission en a sélectionné 4 qui lui tenaient particulièrement à cœur.

Naturalisations

Depuis septembre, la commission a reçu 8 demandes de naturalisation, auxquelles elle a donné 7 préavis favorables. Quant à la dernière demande, elle sera traitée en janvier.

J'aimerais remercier les commissaires pour leur investissement dans le bon déroulement de la commission, ainsi que le secrétariat de la Mairie pour sa disponibilité, son aide efficace et qui assure le bon fonctionnement de la commission. »

M. SCHMULOVITZ, président de la commission du Génie Civil

« Notre commission a ceci de particulier, elle avalise principalement des projets de travaux obligatoires et les dépenses qui leur sont liées. Ces projets sont ordonnés par la Direction générale de l'eau, via la Mairie qui mandate notre bureau d'ingénieur pour leurs exécutions. En effet, les travaux, en début de législature, se situent en sous-sols. Il s'agit principalement de canalisations et de raccordements destinés à l'évacuation des eaux claires et usées, que ce soit leurs remplacements pour cause de vieillissements ou leurs réalisations pour recevoir des débits plus importants, suite à de nouvelles ou futures implantations situées sur des bassins versants sous-équipés.

La commission a reçu le bureau Buffet Boymond qui a présenté, commenté et répondu, avec précision, à toutes nos questions relatives aux travaux en cours, phase I, chemin des Troiselles, aujourd'hui terminée, et la phase II, projet de raccordements des eaux pluviales à la route de Malagny (secteur du chemin de la Pralay) et phase III, ultérieurement, l'assainissement des collecteurs depuis le chemin de la Petite-Voie, via le Creux-de-Genthod.

Lors d'une séance matinale extra-muros, la commission au grand complet, et d'excellente humeur, s'est rendue sur les chantiers en cours ou terminés. Elle a pu constater sur le terrain l'importance des travaux effectués, et surtout, visualiser les principes naturels de l'écoulement des eaux de toutes natures, vers le lac pour les eaux claires et les STEP (centres d'assainissement) pour le traitement des eaux usées.

Enfin, je voudrais remercier les employés de notre secrétariat pour leur disponibilité, mais aussi notre Adjoint, M. BAUMGARTNER, qui répond toujours favorablement à nos sollicitations. Je vous remercie pour votre attention. »

M. GUEX, président de la commission de l'Environnement

« Lors de ce 2º semestre, les activités de la commission ont porté sur des sujets divers et variés, dont voici, dans le désordre, les éléments les plus remarquables :

Journée de l'Environnement

Cette année, sur proposition de Mme MUTILLOD, des membres de la commission et les habitants de la commune ont eu l'occasion de visiter l'usine d'incinération d'ordures ménagères des Cheneviers. Cette visite a été un grand succès. Il faut dire que, grâce à son entregent, M. BAUMGARTNER est parvenu à organiser, exceptionnellement, une visite le samedi et à convaincre les SIG d'offrir un apéritif en fin de visite. Un grand merci aux SIG qui nous ont accueillis le week-end. Forte de ce succès, la commission a décidé d'organiser désormais une journée de l'Environnement, chaque année, au lieu d'une journée bisannuelle.

Utilisation des pesticides

La commission a discuté, à plusieurs reprises, du sujet et souhaite que la Commune de Genthod devienne une commune sans pesticides en ce qui concerne l'entretien de ses espaces verts. C'est en bonne voie, mais des discussions doivent encore être menées, en ce qui concerne l'entretien du cimetière.

Vide-grenier nouvelle formule

Cette année, pour la première fois, une association caritative récupérait certains invendus à la fin de la manifestation pour les habitants qui ne souhaitaient pas ramener leur cheni à la maison. La commission continue de proposer des améliorations pour cette manifestation, afin de renforcer son caractère familial.

Gestion des déchets ménagers

La gestion des déchets est un sujet majeur, complexe et sensible, sur lequel la commission va se pencher, en détails, l'année prochaine. La Commune a enfin en mains les éléments concrets pour discuter de l'évolution de la gestion des déchets de la commune dans le futur. Toutefois, je vous reparlerai de ce sujet au point 5 de l'ordre du jour.

Entretien des espaces verts

La commission de l'Environnement se sent particulièrement concernée par ce sujet. C'est pourquoi, elle a décidé d'élaborer un document à l'attention de la Mairie, afin de lui faire part de ses vues, notamment en matière de promotion de la biodiversité.

Enfin, la commission a exprimé son soutien au projet Vélospot, dont vous a parlé, en début de séance, M. BAUMGARTNER.

En conclusion, je me permets de conclure, toutefois, sur une note critique. En effet, il nous est parfois difficile d'obtenir tous les documents nécessaires à notre travail de commissaires. En effet, il est particulièrement important pour travailler de manière efficiente et transparente que les membres du Conseil municipal disposent des informations et documents dont dispose la Mairie, dès lors que ceux-ci ne sont pas secrets, évidemment. Si nous souhaitons collaborer en bonne intelligence, Exécutif et Conseil municipal, il faut que l'on communique davantage et mieux. Il faut que nous, membres du Conseil municipal, soyons informés des décisions de l'Exécutif. Je profite donc de l'occasion qui m'est donnée pour réitérer ma demande que tous les documents concernant des points à l'ordre du jour, des commissions ou des séances du Conseil municipal soient systématiquement disponibles sur CMNet.

Je remercie les membres de la commission et M. BAUMGARTNER pour leur implication et leur précieuse collaboration au sein de la commission de l'Environnement. Et je vous remercie, Mesdames et Messieurs, pour votre attention. »

M. GUEX pour M. KELLER, président de la commission des Finances

« La commission des Finances a commencé l'année par se pencher sur les comptes de l'année 2015, dont elle a recommandé l'approbation à l'unanimité. Ces comptes ont présenté un déficit de plus de CHF 4 millions, essentiellement dû au fait de la forte augmentation de la péréquation intercommunale qui a grevé nos comptes de plus de CHF 6 millions. La commission s'est également penchée sur l'élaboration du budget 2017. Celle-ci s'est attachée à présenter un budget équilibré pour l'année à venir, ce que le Conseil municipal a approuvé. Cette saine gestion financière est possible grâce à la très bonne santé des finances de notre Commune. Cet équilibre a été atteint sans nécessiter une hausse des impôts communaux.

La commission s'est également penchée sur plusieurs dossiers liés à la vie de notre Commune. A noter particulièrement, en 2016, l'allocation d'une subvention pour la rénovation du Temple de Genthod à hauteur de CHF 200'000.-. Finalement, la commission a étudié différents projets de crédits liés à l'activité des autres commissions.»

Mme STALDER remercie chacun pour son intervention.

Cependant, en l'absence de Mme ISCH, présidente de la commission Culture, Sports et Loisirs, et Mme PITTELOUD, présidente de la commission de l'Aménagement du Territoire et Mobilité, Mme STALDER demande que ces deux rapports de commissions soient remis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal, le 7 février 2017.

5. Gestion des déchets ménagers

Mme STALDER passe la parole à M. GUEX.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers membres du Conseil municipal,

Comme vous le savez, le domaine de la gestion des déchets urbains, c'est-à-dire des déchets produits principalement par les ménages, vit actuellement une évolution importante.

En effet, le Canton de Genève vise un taux de recyclage de 50% des déchets urbains à fin 2017, sans passer par une taxe. Cet objectif a des incidences sur les communes genevoises, puisque ce sont elles qui ont la responsabilité de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets urbains. Petit aparté: Les déchets urbains, soit des déchets produits par les ménages, est la terminologie prévue par l'Ordonnance sur l'élimination et la limitation des déchets.

En outre, l'année 2017 verra la fin des tolérances communales, c'est-à-dire que les communes ne devront plus collecter gratuitement les déchets urbains produits par des entreprises, assimilables à des déchets ménagers. Dans ce contexte, la Commune de Genthod doit effectuer sa part du travail pour atteindre l'objectif cantonal. Le respect de cet objectif permettra au Canton de Genève de continuer de se passer de taxe poubelle.

L'augmentation de la quantité de déchets recyclés passe par le développement et l'amélioration des infrastructures communales de collectes et de tri des déchets urbains. Les espaces de récupération cantonaux, dont celui des Chânats, n'ont pas pour vocation première de réceptionner les déchets urbains. Pour mémoire, ils ont été créés afin de permettre aux particuliers de déposer gratuitement les déchets qui ne font pas partie de cette catégorie, tels que les déchets volumineux ou dangereux.

La Commune de Genthod a d'ores et déjà agit, puisqu^{*}elle a inauguré cette année un deuxième écopoint. De plus, elle réfléchit depuis plusieurs mois au développement des infrastructures communales de collecte de tri des déchets urbains. Une étude a par ailleurs été commandée par l'Exécutif communal et un rapport concernant la planification de nouveaux écopoints sera étudiée au mois de janvier 2017 par la commission de l'Environnement. A cet égard, ses membres souhaitent demander au Conseil municipal de charger formellement la commission de l'Environnement d'étudier le domaine de la gestion des déchets urbains, dont la Commune a la responsabilité.

En espérant que vous ferez bon accueil à cette demande, je vous remercie pour votre attention et me tiens à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions éventuelles, »

PV / Sandra WIDMER JOLY / 06,12,2016

Mme STALDER demande s'il y a des questions à ce sujet. Si ce n'est pas le cas, le Conseil municipal est saisi d'une demande de renvoi à la commission de l'Environnement, afin d'étudier le domaine de la gestion des déchets urbains, dont la Commune a la responsabilité.

Cette proposition d'entrée en matière est acceptée par 12 voix pour, soit à l'unanimité.

M. GUEX remercie le Conseil municipal et précise qu'un certain nombre de documents, dont le rapport élaboré par le Bureau d'ingénieurs, sont disponibles sur le CMNet, à la page commission de l'Environnement, sous Dernière séance.

Mme STALDER procède au second vote, celui du renvoi de la gestion des déchets urbains à la commission de l'Environnement.

Cette proposition est acceptée, par 12 voix pour, soit à l'unanimité.

6. Projet de résolution suite à la demande de la Commune d'Avusy s'agissant d'un projet de loi pour le déclassement d'une parcelle agricole en zone industrielle

Mme STALDER rappelle que le Bureau du Conseil municipal a reçu une demande de soutien du président du Conseil municipal de la Commune d'Avusy, en date du 29 octobre 2016 ; demande lue lors du dernier Conseil municipal. La commission de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité s'est réunie et une proposition de résolution a été adoptée. Mme STALDER remercie M. FAVRE et les membres de la commission en question pour ce travail.

M. FAVRE revient sur ce projet de résolution qui, sur le principe, est issu des discussions de la commission. Cela pose toutefois un petit souci qu'il s'est permis de discuter avec d'autres Conseillers municipaux en commission du GLRD, la semaine passée. Il confirme que les autres communes ont reçu cette même demande, avec des avis partagés quant à la réaction donnée à celle-ci. Néanmoins, l'avis général était que les communes en elles-mêmes n'ont pas capacité de s'opposer à ce projet de loi, car elles ne sont pas directement impactées. Il a été discuté de savoir si l'Association des Communes Genevoises (ACG) pouvait intervenir et savoir si la Commune d'Avusy avait interpelé l'ACG. Par rapport à ce projet de texte, il est de moins en moins convaincu qu'il faille parler d'opposition de la Commune de Genthod à ce projet de loi, puisqu'elle n'en a pas la capacité de s'y opposer.

M. RYCHNER précise que, concernant l'aspect juridique de l'opposition, il s'agit surtout d'un soutien à la Commune d'Avusy. Le terme d'opposition n'est pas défendu à l'utilisation. Si ensuite les juristes considèrent que Genthod n'est pas apte à intervenir dans une opposition manifeste et légale, nous aurons malgré tout manifesté notre désaccord avec les méthodes pratiquées par l'Etat. Il ne pense pas dramatique de mettre le mot « opposition » et demande que soit précisé et ajouté à ce mot « dans la mesure du possible » pour tempérer le texte.

Mme STALDER demande si elle peut aller de l'avant dans la lecture de cette résolution ou faut-il apporter une quelconque modification. Si c'est le cas, merci d'apporter la modification souhaitée.

M. FAVRE demande d'enlever le paragraphe d'opposition et garder celui de soutien.

M. RYCHNER préfère le texte dit « d'opposition dans la mesure du possible ». Cela montre une attitude plus ferme,

Mme STALDER précise que c'est déjà le cas. Elle donne lecture de la proposition de résolution :

Projet de résolution suite à la demande de la Commune d'Avusy s'agissant d'un projet de loi pour le déclassement d'une parcelle agricole en zone industrielle

Le Conseil municipal de la Commune de Genthod, vu l'article 37 de son règlement, souhaite soutenir la Commune d'Avusy contre le projet de loi n° 11976 présenté et déposé le 21 septembre 2016 par le Conseil d'Etat modifiant les limites de zones sur le territoire de la Commune d'Avusy pour créer une zone industrielle et artisanale affectée à des activités de recyclage de matériaux minéraux au lieu-dit « Sous-Forestal », considérant ;

- Que cette proposition de modification des limites de zones sur le territoire de la Commune d'Avusy a autant interpellé les membres du Conseil municipal que ceux de l'Exécutif de la Commune de Genthod.
- Qu'il n'est pas concevable d'avoir une activité de recyclage de matériaux minéraux en pleine zone agricole, en particulier pour remédier à une situation illégale qui perdure depuis de nombreuses années;
- Que le Conseil d'Etat reconnaît dans son projet de loi, en pages 4 et 5, que la Sablière du Cannelet SA n'a pas les autorisations nécessaires à son activité de recyclage et que seule une modification des limites de zone permettrait de régulariser cette activité. Le Conseil municipal n'est évidemment pas opposé à l'activité de recyclage en elle-même, mais celle-ci doit se faire dans le respect des lois;
- Que le Tribunal administratif a désavoué en 1997 les services du Conseil d'Etat en précisant que cette activité de recyclage de matériaux minéraux ne pouvait pas se faire en zone agricole. Cette décision a été confirmée en 1998 par le Tribunal fédéral. Malgré cela, la Sablière du Cannelet SA continue sans autre égard son activité de recyclage et ceci au mépris de la loi;
- Que cette façon de faire est clairement inacceptable et incite à un contournement de la loi fédérale en vigueur qui interdit le mitage du territoire;
- Que la gestion de cette affaire par les différents services de l'Etat, le Conseil d'Etat ainsi que le Grand Conseil, amène les élus de la Commune de Genthod à une haute circonspection alors que divers projets de création de décharges sont en cours aux limites de notre commune;

le Conseil municipal déclare par 10 voix pour, 2 abstentions

- S'opposer, dans la mesure du possible, à la modification des limites de zones, plan n° 29922-504 au lieudit « Sous-Forestal », feuille cadastrale n° 42, parcelles 85, 86 et 87, pour la création d'une zone industrielle et artisanale affectée à des activités de recyclage de matériaux minéraux à l'initiative du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;
- Etre solidaire de la Commune d'Avusy et prier les Autorités cantonales de bien vouloir traiter cette affaire de manière équitable, respectueuse des intérêts de la Commune d'Avusy et dans le cadre strict des lois et des procédures fédérales et cantonales, afin de rétablir notamment un climat de confiance entre les communes et les Autorités cantonales,

7. Amortissements complémentaires 2016 (délibération)

M. HONEGGER explique que la Commune a eu des prévisions de rentrées de plus de CHF 500'000.-, plus élevées que prévu. L'Exécutif propose d'utiliser cet argent pour des amortissements complémentaires. Huit postes ont été choisis, ce qui soulagerait le compte de fonctionnement à partir de 2018 d'environ CHF 120'000.- par année. M. HONEGGER demande au Conseil municipal de répondre favorablement à cette demande d'amortissements complémentaires. Et vu la situation financière de la Commune, il y aura un excédent à la clôture des comptes de cette année.

M. GUEX précise qu'il lui semble, pour voter, que ces amortissements soient inscrits au budget. Il demande si ces amortissements sont inscrits au budget 2016.

M. HONEGGER lui répond que cela n'est pas le cas et que cela n'est pas nécessaire. Seule une délibération est nécessaire en fin d'année. La Commune a inscrit dans son budget CHF 340'000,- pour les amortissements complémentaires, ceux-ci ne sont plus à voter. Mais il est toujours donné la possibilité de voter des amortissements complémentaires en fin d'année. La Commune s'est renseignée auprès de la Surveillance des communes.

M. GUEX se dit surpris car, après discussion avec M. KELLER à ce propos, il lui semblait que ces amortissements devaient être inscrits au budget 2016. Il se dit partagé.

M. HONEGGER répond que ces amortissements supplémentaires ne seraient pas présentés au Conseil municipal, sauf si cela n'est pas prévu. D'autres communes font de même, ceci sans souci.

Mme STALDER donne lecture de la délibération.

Amortissements complémentaires 2016 et moyens de les couvrir

Vu les investissements importants et leur impact sur la planification budgétaire,

vu l'estimation de l'impôt 2016, version septembre 2016 produite par le département, avec les valeurs du centime personne physique de CHF 352'117.- et personne morale de CHF 24'760.-,

vu que ces nouvelles estimations permettent de prévoir une augmentation de la production fiscale de CHF 535'200.- par rapport au budget 2016, soit respectivement CHF 394'200.- pour les personnes physiques et CHF 141'000.- pour les personnes morales,

vu l'article 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie,

le Conseil municipal décide d'accepter par 11 voix pour, 1 abstention

1. De procéder à des amortissements complémentaires dans l'exercice 2016 à l'actif sur les postes suivants :

N° comptes	Désignation investissements		
050.143.16	Réfection toit ancienne Mairie	CHF	40'999
050,143,19	Façade de la Mairie	CHF	150'836

050.141.43	Route du Creux-de-Genthod	CHF	51'510
050.141.46	Modération Route de Pralay	CHF	38'635
050.146.00	Mobilier salle seigneuriale	CHF	18'698
050.143.24	Mise en passe, phase l	CHF	56'118
050.143.27	Mise en passe, phase II	CHF	59'778
050.146.08	Mobilier Centre Communale	CHF	55'238
050.146.07	Vaisselle Centre Communale	CHF	28'439

- De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous les rubriques 080.332, 210.332 et 620.332 «Amortissement complémentaire du patrimoine administratif » pour respectivement CHF 353'988.-, CHF 56'118.- et CHF 90'145.-.
- 3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2016 de CHF 500'251.-.
- 4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

8. Approbation du bouclement des crédits d'investissements 2016 (délibération)

M. HONEGGER explique que chaque délibération liée à des dépenses doit être bouclée. Certaines avec des économies, d'autres avec un léger dépassement. Cinq délibérations concernent les années 2013, 2014 et 2015, dont 4 sont bouclées avec moins de dépenses que prévu. Une délibération concerne l'aménagement des Bains du Saugy avec un investissement de plus de CHF 1'000'000.- laisse apparaître un dépassement de CHF 84'000.-, liés aux travaux de sécurité non prévus, l'instabilité du terrain et la séparation des balgneurs et des chiens.

Mme STALDER donne lecture de la délibération.

Approbation du bouclement des crédits d'investissements 2016

Vu la délibération du 7 mai 2013 ouvrant un crédit de CHF 138'450.- pour le mobilier de la crèche GIBC et la dépense de CHF 122'717.95 laissant apparaître une économie de CHF 15'732.05.

vu la délibération du 24 juin 2014 ouvrant un crédit de CHF 85'000.- pour la phase III de la mise en passe et la dépense de CHF 77'691.60 laissant apparaître une économie de CHF 7'308.40,

vu la délibération du 12 mai 2015 ouvrant un crédit de CHF 30'000.- pour la signalétique et la dépense de CHF 29'202.30 laissant apparaître une économie de CHF 797.70,

vu les délibérations des 13 mai 2014 et 14 avril 2015 ouvrant des crédits de CHF 1'116'962,- pour l'aménagement des Bains du Saugy et la dépense de CHF 1'201'327.81 laissant apparaître un dépassement de CHF 84'365.81,

vu la délibération du 14 avril 2015 ouvrant un crédit de CHF 100'000.- pour l'ossuaire et la dépense de CHF 89'492.15 laissant apparaître une économie de CHF 10'507.85,

vu l'excédent du dépassement s'élevant à CHF 84'365.81 et le total des économies réalisées à CHF 34'346.00, conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e, k, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

conformément aux articles 33 et 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984.

et sur proposition de la Mairie,

le Conseil municipal décide d'accepter par 12 voix pour, soit à l'unanimité

- D'accepter le bouclement du crédit d'investissement comprenant un dépassement de CHF 84'365.81 pour l'aménagement des Bains du Saugy.
- D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de CHF 84'365.81.
- D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.
- 9. Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples de CHF 14'000.- (délibération)

M. HONEGGER explique que, depuis une année et sur les recommandations de la Cour des Comptes, il est impératif, si dépassement il devait y avoir, de passer devant le Conseil municipal. Pour ce dépassement, il s'agit : de l'augmentation du temps de travail d'une dame qui travaillait avec des heures supplémentaires, ce qui est une régularisation de sa situation ; du remplacement de M. Michel BERSIER à la conciergerie de l'école à 100% par M. Toni DIELI, affecté pour moitié à l'entretien de la salle de gym et à l'autre moitié comme homme à tout faire ; d'une fuite d'eau considérable derrière l'école ; enfin, au cimetière, d'une vanne d'eau qui coulait 24h/24, donc coûteuse, et de la réparation des deux portails du cimetière.

Mme STALDER donne lecture de la délibération :

Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples de CHF 14'000,-

Vu l'anticipation des futurs dépassements de crédits,

conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et sur proposition de la Mairie,

le Conseil municipal décide d'accepter à l'unanimité, par 12 voix pour.

- D'ouvrir un crédit supplémentaire total de CHF 14'000.- sur le budget de fonctionnement de l'année 2016, réparti selon l'annexe jointe.
- 2. De comptabiliser les charges prévues à l'article 1 sous les rubriques mentionnées dans l'annexe jointe.

 De compenser par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette, ce crédit budgétaire supplémentaire.

10. Propositions de la Mairie

Pas de proposition.

11. Propositions individuelles et questions

Mme STALDER donne la parole à M. GUEX.

Budget 2017

M. GUEX donne lecture de son intervention :

« Mesdames et Messieurs, chers membres du Conseil.

Lors de la demière séance du Conseil municipal, au mois de novembre, nous avons voté le budget 2017.

Le GIG souhaite revenir sur le déroulement de l'élaboration de ce budget.

Tout d'abord, le processus mis en place cette année a été fort apprécié par les élus du GIG. Pour rappel, c'est la première fois que le budget élaboré par l'Exécutif est présenté à la commission des Finances, préalablement au travail des commissions. Le GIG souhaite que cette manière de procéder perdure.

Une fois présenté à la commission des Finances, ce budget a été examiné par toutes les commissions qui ont eu l'occasion d'y apporter des modifications dans leurs domaines de compétences respectifs. Pour finir, une commission des Finances élargie au Conseil municipal a validé le travail d'élaboration du budget par l'Exécutif et les commissions.

Malgré cette organisation vertueuse, le budget 2017 a dû être retravaillé lors de la dernière séance du Conseil municipal pour permettre son acceptation par une majorité des élus, alors que cette tâche est du ressort de la commission des Finances.

Fort de ce constat, le GIG propose deux points d'amélioration pour le processus budgétaire pour les années à venir, afin de gagner en transparence et efficacité.

L'Exécutif présente explicitement, lors de la première présentation du projet de budget à la commission des Finances, en plus des documents de planifications financières concernant les investissements et les amortissements :

- premièrement, les amortissements complémentaires (RAC art. 34, al. 7, lettre c) prévus dans le budget :
- deuxièmement, l'estimation des revenus fournis par le Canton avec la marge de manœuvre communale vers le bas et vers le haut.

Nous espérons que ces propositions seront acceptées et appliquées par l'Exécutif et vous remercions, Mesdames, Messieurs, pour votre attention. »

Aéroport : article censuré par Rives-Lac

M. SCHMULOVITZ lit l'article de Mme Sandra WIDMER JOLY, la correspondante de Rives-Lac pour Genthod :

« Aéroport : riverains préoccupés

« Evolution de l'aéroport : quel avenir pour les communes voisines ? » Pour répondre à cette question brûlante, Pierre Maudet, conseiller d'Etat en charge du Département de la sécurité et l'économie. Invité du PLR de Genthod, dans cette même commune, le 6 octobre dernier, il n'a éludé aucune interrogation. Lors de cette rencontre, l'édile a confirmé aux autorités des communes de la rive droite et de leurs habitants, que « le Conseil d'Etat défend vos intérêts ». Il l'a répété tout en expliquant, avec forces détails, le travail accompli – et à accomplir encore – face à la Confédération. D'ailleurs, Pierre Maudet a avoué, à ce sujet, « être actuellement en phase de conflit avec Berne ». Sur trois points : réduire l'enveloppe théorique du bruit, contenir les nuisances entre 22h et minuit et s'opposer aux mouvements avant 6h du matin.

Les préoccupations des riverains ont été nombreuses : l'urbanisme effréné autour des zones avions, pas d'information quant à la voie aérienne élargie, des biens immobiliers en perte de valeur, la création éventuelle d'un fonds d'indemnisation, les problèmes de santé quant aux particules fines et au kérosène et l'existence de relevés pour le moment inexistants, la perte de pouvoir de ces mêmes riverains et une meilleure communication et transparence demandée à la direction de l'Aéroport. Pierre Maudet a répété sa volonté d'être un interlocuteur actif. Mais il rappelle aussi l'enjeu économique de l'Aéroport essentiel à notre développement, ainsi que de notre responsabilité individuelle. »

M. SCHMULOVITZ précise que cet article, jugé « trop politique », a été censuré par la rédaction en chef du journal. Il se trouve qu'en tant que citoyens, nous avons eu la chance de recevoir un Conseiller d'Etat, sur un élément populaire, utile, nécessaire et qui a intéressé nombre de gens. M. SCHMULOVITZ ajoute que la Commune de Genthod finance ce journal et qu'il est préféré d'autres sujets, comme des « Dames d'Anières : une journée dans les Dombes » ou les « résultats du concours de la bibliothèque de Bellevue ».

Mme MUTILLOD demande à M. le Maire s'il est possible de faire quelque chose.

M. HONEGGER lui répond que les journaux sont indépendants. Même si ce journal est subventionné par les Communes, il ne pense pas avoir une chance d'intervenir avec succès. Cependant, une lettre modérée sera envoyée à la rédactrice en chef, car c'est un sujet brûlant qui touche la commune, mais également toute la rive droite.

Sortie du Conseil municipal

M. RYCHNER remercie Mme la Présidente et la Mairie, qui ont dû certainement se battre pour changer les dates de la sortie du Conseil municipal ; des dates qui arrangent les Conseillers municipaux.

Amortissements complémentaires 2016 (délibération)

Mme UDRY remarque que l'article 34 du règlement de l'application de la LAC (Loi sur l'Administration des Communes), al. 7, stipule que « Les autres amortissements sur les avoirs au bilan doivent également répondre aux prescriptions suivantes : lettre b) des amortissements complémentaires restent possibles, à condition qu'ils figurent au budget de fonctionnement et soient expressément mentionnés dans la délibération du Conseil municipal approuvant le budget. A son avis, la délibération votée sur les Amortissements complémentaires, n'est pas possible.

Mme STALDER prend acte.

12. Divers

Pas de divers.

13. Huis clos (Mérite de la Commune de Genthod et naturalisation)

La Présidente lève la séance à 22h40.

Le Conseiller municipal Joël SCHMULOWITZ

La Secrét

La Présidente

Elisabeth STALDER